

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 4 août 2020

Coronavirus

Le Préfet de la Haute-Savoie rend obligatoire le port du masque pour les personnes de plus de 11 ans sur les marchés de plein air, les brocantes, les vides-greniers et les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique.

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique dans le département de Haute-Savoie, Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie a, par arrêté du 3 août 2020, décidé de rendre obligatoire le port du masque pour les personnes de plus de 11 ans sur les marchés de plein air, les brocantes, les vides-greniers et les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique au sens des dispositions de l'article 3 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020.

Ainsi à compter du mardi 4 août 2020, sur le département de la Haute-Savoie, et pour une durée d'un mois, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus sur :

- Les marchés publics de plein air, les brocantes, les vides-greniers ;
- Les rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, pour lesquels les organisateurs sont soumis à l'obligation de déclaration au sens de l'article 3 du décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, à l'exception des pratiques d'activité sportive.

Rappel des conseils de prévention pour tous :

Pour se protéger et protéger les autres, Pierre Lambert rappelle à tous les consignes suivantes :

- Porter le masque ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres ;
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades ;

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

- Utiliser un mouchoir à usage unique ;
- En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la maladie Covid-19 (fatigue, fièvre, douleurs musculaires, toux...), rester chez soi et éviter les contacts.

Les services de l'État sont pleinement mobilisés afin de veiller aux respects de ces mesures en cette période estivale où la Haute-Savoie accueille un grand nombre de vacanciers et de touristes.

Tous ensemble, soyons vigilants et responsables !



**Bureau de la représentation
et de la communication
de l'État**

Tél. : 04 50 33 64 50
Port. : 06 78 05 98 53
Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr